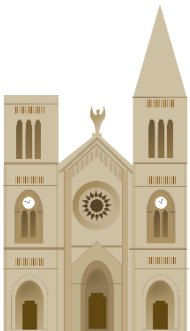




Optimiser Maîtriser Economiser

La facture d'énergie de nos paroisses et de nos salles va augmenter de façon considérable en 2023 et surtout en 2024. Ne nous mentons pas, c'est un énorme défi qu'attend notre diocèse face à cette gestion énergétique, elle nous appelle à repenser notre fonctionnement, nos utilisations, nos reflexes.

Voici dès maintenant quelques idées :



Le chauffage de nos églises et chapelles paroissiales

La plupart de nos églises n'ont **pas été conçues pour être chauffées** ; sur les 200, 500, 1000 ans depuis leur construction, le chauffage ne date que depuis 50-60 ans ! Aujourd'hui, il nous faut repenser notre besoin et notre seuil d'acceptation de ce que doit être le confort des locaux en période hivernale. Une rénovation lourde des locaux, c'est un investissement important en argent et en temps et qui dépend souvent des communes.

À l'inverse, il est possible de commencer rapidement l'**expérimentation sur l'usage** et donner la **possibilité aux paroissiens d'agir de manière cohérente**.

- Se donner la possibilité de concentrer les messes dominicales dans un seul lieu, avec plusieurs horaires ; et organiser le covoiturage éventuel... ?
 - Communiquer (par affichage, par exemple) sur la réalité des coûts du chauffage par lieu de culte : *"cette année pour x heures d'utilisation de cette chapelle, le chauffage a représenté x euros. Cette année faisons mieux : plus d'heures et moins d'euros !"*, ...
 - Appeler au geste de générosité dédiée au chauffage et à cette charge qui est significatives.
- **Si chauffage il n'y a pas :**
- **chauffer le fidèle, pas le bâtiment** : venir avec ses propres plaids, coussins, vêtements chauds (sous-vêtements longs et adaptés, plusieurs épaisseurs pour emprisonner l'air, porter des vêtements

techniques largement utilisés en randonnée de montagne hivernale, gants, chapeaux et bonnets [pour les femmes], etc.).

- **lutter contre les “radiateurs froids”** : inciter les fidèles à s'éloigner des parois froides, murs, piliers, portes, vitraux, lieux de courants d'air, ...

Envisager des tentures sur certains murs, des paravents, des tapis au sol, des planchers sous les bancs, etc.

- Se regrouper dans une **chapelle de semaine**, plus facile à chauffer, en cas de petite assemblée.
- **Favoriser les temps où l'on bouge** : la non-activité physique (l'immobilité) accentue le refroidissement. Proposer des messes où l'on incite à taper dans ses mains, à faire des processions, à bouger plus, etc.

➤ **Si chauffage il y a :**

- S'il est assuré par des dispositifs dits “radiants”, au gaz ou à l'électricité, rien ne sert de les mettre en service longtemps avant les offices, car ils chauffent les personnes, pas l'air qui les entoure. Les mettre en service 1/4h avant suffit.
- S'il est de type chauffage central air pulsé ou radiateurs :
 - Vérifier le contrat d'entretien,
 - Désembouer son installation tous les 7 à 10 ans (coût amorti en 2 ans), purger convenablement les circuits et radiateurs,

➤ **Si chauffage il n'y a pas ou plus et qu'on en veut quand même :**

- Privilégier les systèmes radiants et sans inertie : radiants gaz/électriques ; planchers chauffants à faible épaisseur électriques ou à eau, sous les bancs ; coussins chauffants ; bancs chauffants ; etc., agissant directement sur les fidèles et arrosant une surface circulaire assez grande.
- Bannir les systèmes convectifs (air pulsé notamment) qui chauffent surtout les voûtes, pas les fidèles.
- Resserrer la zone de chauffage autour de l'autel, en utilisant aussi l'arrière de l'autel central et le transept, plutôt que toute la longueur de la nef.



Le chauffage de nos salles de réunions paroissiales et nos salles de catéchisme

➤ **Rationaliser leur usage pour ne pas chauffer 3 salles différentes le même jour**, mais plutôt la même à 1 heure de décalage.

➤ Sensibiliser les utilisateurs à une température modérée des radiateurs (18°).

Si les locaux sont loués ou prêtés, une refacturation au réel du chauffage ou un forfait spécifique est responsabilisante.

➤ Ne pas hésiter à condamner en hiver une salle/un bâtiment trop énergivore.

- Donner du pouvoir d'agir aux usagers, en expliquant quoi faire face à un thermostat, à des robinets thermostatiques, à l'ouverture/fermeture des fenêtres, ...
 - Couper les VMC des locaux inutilisés (tout en conservant le souci du contrôle de l'humidité).
 - Lutter contre les entrées d'air non désirées ; installer des rideaux isolants sur les grandes parois vitrées (coût amorti en moins d'un hiver ; éventuellement déposés au printemps) ;
 - Réaliser des sas d'entrées dans les locaux
 - Regrouper les horaires, **rapprocher les salles utilisées, réduire l'intermittence**, etc. Cela relève du domaine de la planification des activités de la paroisse.
- *Ne pas hésiter à envisager de se séparer d'immeubles servant trop peu, quitte à utiliser le produit pour reconstruire de façon plus astucieuse et missionnaire.*



Communs à tous les bâtiments

- Monter un « **comité énergie** » avec des paroissiens qui se saisissent de la question énergétique. Cela peut se faire dans le cadre du label « Eglise Verte »
 - Remplacer les lampes à incandescence, halogènes ou fluo-compactes par des leds (amortissement rapide de l'investissement). Eteindre les lieux inoccupés.
- Installer **des détecteurs de présence** et régler les minuteries pour les éclairages extérieurs.
 - Installer des prises à interrupteur sur tous les équipements consommant en veille (copieurs, imprimantes, téléviseurs, transformateurs, ...) et les couper en quittant la salle
 - Couper les installations internet hors occupation (nuit, vacances, week-ends, ...).
 - Stopper les cumulus et chauffe-eaux des toilettes et des lave-mains ; se laver à l'eau froide.
 - Programmer la **veille les photocopieurs** au bout de 5min.
 - Ne pas maintenir de **réfrigérateur** en service qui ne soit pas strictement nécessaire.
 - Inciter à utiliser les escaliers et limiter les accès des ascenseurs aux seules personnes à mobilité réduite.
 - Penser à **fermer les portes des locaux** et des salles pour éviter les déperditions de chaleur.
 - Penser à **fermer les volets** et fenêtres le soir et dans la journée en cas d'inutilisation.



Penser à optimiser vos contrats

- Les compteurs ont des puissances qui peuvent être surdimensionnées au vu de l'utilisation des locaux. Si vous pensez être dans ce cas, regardez les factures d'hiver pour le vérifier. **Une diminution de puissance peut être demandée** et réduire vos frais d'abonnements.
- Avec les compteurs linky vous pouvez suivre vos consommations. C'est une façon de comprendre et surveiller vos dépenses en temps réel.
- Les contrats d'électricité les plus intéressants restent pour les particuliers (presbytères, logements...) les tarifs réglementés de vente. Ils sont protégés par le bouclier tarifaire de l'état.
- Pour les autres sites, nous vous suggérons de vous associer au contrat d'énergie groupé du diocèse. Une consultation est lancée pour le renouvellement des contrats électricité et gaz arrivant à échéance en décembre 2023. **Les inscriptions ont lieu en janvier 2023**. Plus de renseignements auprès de notre service.

Vos contacts : Clémence Ceyte : c.ceyte@diocese-toulouse.org